

Aristophane (Homère, Hésiode, poésie lyrique archaïque, Ésope) et passe ensuite en revue les figures du lion, du loup et du renard chez l'Athénien. Le deuxième thème abordé est l'utilisation satirique de ces images avec un intérêt particulier pour les *Guêpes* dont le symbole du chien et la construction du chœur sont finement détaillés. Le quatrième chapitre, « Le sauvage et la Cité dans les *Oiseaux* » (p. 171-208), s'interroge sur les différences d'une part, entre l'animal et l'être humain et d'autre part, entre la nature et la civilisation chez Aristophane grâce à l'analyse pointue de la représentation des uns et des autres dans les *Oiseaux*. La deuxième partie de l'ouvrage s'intéresse en deux volets aux procédés de création ou de recréation littéraire utilisés par Aristophane au moyen du thème animalier. En premier lieu, dans « Le burlesque : du carnaval à la critique littéraire » (p. 211-248), C. Corbel-Morana cherche à déterminer le rôle joué par les figures animales dans le procédé parodique du burlesque. Elle se penche d'abord sur cette stratégie littéraire dans plusieurs passages précis (la parabase des *Acharniens* ; le prologue de la *Paix* ; la finale des *Guêpes*) et ensuite sur son application à la critique littéraire dans les *Grenouilles*. Y sont étudiées la construction des portraits d'Eschyle et d'Euripide au travers des images animales associées à l'un et à l'autre poète et la représentation du chœur de grenouilles de la pièce. En second lieu, dans « Le poète et l'oiseau » (p. 249-304), c'est la comédie des *Oiseaux* qui est au centre des observations de la philologue. Le caractère parodique du monde de l'espèce volatile est évoqué avant l'examen du lyrisme d'Aristophane spécifiquement dans les vers 209-262, le chant de la Huppe. Enfin, l'auteur consacre la dernière section à des considérations sur des éléments plus concrets de la mise en scène du spectacle des *Oiseaux* comme le décor, la *parodos* ou encore l'entrée du chœur. De solides conclusions (p. 305-310) clôturent cette recherche de qualité et richement documentée comme en témoignent la bibliographie (p. 311-336) et l'index des passages commentés (p. 337-341) présents en fin de livre. On pourrait peut-être regretter un léger manque d'unité et de liens entre les différentes parties de l'ouvrage mais on ne peut douter que celui-ci deviendra un outil incontournable dans l'étude des éléments repris du monde animal dans l'œuvre d'Aristophane mais aussi dans l'étude de la perception que les Grecs avaient de cet univers, deux champs de recherche aux nombreuses frontières encore inexploitées.

Marc VANDERSMISSEN

Joel E. MANN, *Hippocrates, On the Art of Medicine*. Leyde, Brill, 2012. 1 vol. 16,5 x 24,5 cm, x-279 p. (STUDIES IN ANCIENT MEDICINE, 39). Prix : 110 €. ISBN 978-90-04-22413-1.

Joel E. Mann est Ph. D. depuis 2005 de l'Université du Texas à Austin. Il nous offre une fort longue étude sur l'un des plus courts traités du *Corpus* hippocratique, le *de Arte*. L'*Introduction* va de la page 1 à la page 49 ; elle comprend cinq sections : 1. *Technê and Medicine in Ancient Greece* (1-7) ; 2. *De Arte as Rhetorical Epideixis* (8-20) ; 3. *De Arte as Philosophical Tract* (20-30) ; 4. *De Arte as Medical Treatise* (30-39) ; 5. *The Text and its Questions* (39-49). Il va de soi qu'un chercheur étudiant le traité de l'*Art* se devait de consacrer les premières pages de son livre à la notion de τέχνη, d'abord parce que l'auteur va montrer que la médecine est une τέχνη, ensuite parce que ce mot a une fréquence très élevée ; on relève 34 occurrences de ce mot

dans le texte du *de Arte*. Τέχνη s'oppose à τύχη, la chance, qui compte 5 occurrences. Cette opposition est une antithèse classique au V^e siècle et elle se retrouvera chez Platon et Aristote. Les Grecs savaient que les meilleurs spécialistes n'étaient pas capables de toujours éliminer des affaires humaines la contingence et l'incertitude. *De Arte* définit ainsi la médecine : « (La médecine) c'est délivrer (ἀπαλλάσσειν) complètement les malades de leurs souffrances ou émousser la violence des maladies... ». Cette définition se trouve dans d'autres traités. Ainsi, le traité du *Régime* proclame aussi que « ceci est le propre de la médecine : débarrasser (ἀπαλλάσσειν) ce qui fait souffrir » (*Régime* I, 15 = L VI, 490 = p. 105 Joly-Byl). Mann rappelle que Gomperz a jugé que le *de Arte* était une apologie, une défense légale de l'art de la médecine. Mann conclut la deuxième section de l'*Introduction* par ces mots : « But though it may be first and foremost a piece of rhetoric, *de Arte* is also a work of philosophy and of medical theory ». Joel E. Mann a reproduit très fidèlement aux pages 51-56 le texte grec établi par Jacques Jouanna, *Hippocrate, De l'Art*, Paris, Les Belles Lettres, 1988, p. 224-242. Il s'en écarte très rarement et alors il commet des erreurs. En rappelant que le traité de l'*Art* est très court puisqu'il ne compte que six pages dans le livre de J.E. Mann et dix-huit dans celui de J. Jouanna, j'ai relevé les divergences suivantes entre les deux livres :

		JOUANNA	MANN
226	III, 1	διδαχθείη	διδαχθεή
228	VI, 2	τι (ὀρθόν) ἐπιτύχοιεν	το ἐπιτυχεῖν
229	V, 5	βεβλάφθαι	βαβλάφθαι
232	VII, 4	Διακειμένους	διακει μένους
	VII, 5	περιπίπτειν	περιπίπτειν
233	VIII, 3	ἐπικρατεῖν	επικρατεῖν
238	XI, 6	<ῆ> ἐπιτίθεται	< ῆν > ἐπιτίθενται
238	XI, 7	Ἐπεὶ	Ἐἴτα
240	XII, 2	[ῶν]	ῶν

La traduction anglaise se lit de la page 57 à la page 64. Je me limiterai à quelques remarques. P. 224, I, 2, je préfère la traduction de Jouanna « accomplir... ce qui était à moitié (τὰ ἡμίεργα) accompli » à celle de Mann « what has been accomplished only in part ».

226	II, 2	in every case : la traduction ne correspond pas au texte grec.
	II, 3	καὶ ἀδύνατον : Jouanna traduit par « et cela est impossible » tandis que Mann rend ces deux mots par « not to mention impossible » ; cette traduction n'est pas mauvaise mais s'éloigne un peu du texte grec.
	III, 1	τὴν ἀπόδειξιν : la démonstration (Jouanna) ; une démonstration (Mann).
227	III, 3	τι : quelque résultat (Jouanna) ; something substantial (Mann).

- IV, 1 ὁμολογεῖται : Mann traduit par « is generally accepted ». Generally n'est pas dans le texte grec que Jouanna rend par « est un point admis ».
- 228 V, 3 σφζόμενοι : evidently (Mann) n'est pas dans le texte grec.
- 229 V, 4 πόνοισι : Mann traduit par « vigorous exercise » ; mais l'adjectif n'est pas dans le texte grec.
- V, 5 harm ? Le point d'interrogation ne se justifie pas : la phrase n'est pas interrogative.
- 230 VI, 1 (provided the latter had even heard of them) Mann pourrait faire croire à son lecteur que cette phrase entre parenthèses figure dans le texte grec.
- VI, 4 ἐν τοῖσι προνοουμένοισι est traduit par Jouanna par « de l'ordre de la prévision » et par Mann « in virtue of things known in advance ».
- 232 VII, 5 περιπίπτειν τοῖσι θανάτοισιν : je préfère la traduction de Jouanna (se précipitent dans la mort) à celle de Mann (meet their deaths).
- VIII, 2 ὡς παραφρονεόντων est mieux rendu par Jouanna (comme gens en délire) que par Mann (because they were out of their heads).
- 233 VIII, 3 τῶν φυσίων ... τῶν τεχνέων : Mann cite d'abord les instruments de l'art puis ceux de la nature.
- 234 IX, 1 ὁ παροιχόμενος ... λόγος : la traduction de Mann (the first half of this discourse) est trop précise. Jouanna traduit par « le développement passé ». Mann s'écarte trop du texte de la proposition suivante : τὰ δὲ ὁ παρεῶν διδάξει λόγος est rendu par « and from here forward it will address the remaining issues ».
- 236 X, 1 Mann ajoute indûment « for example ».
- X, 3 ἰχώρος est traduit par « fluid » chez Mann, par « humeur sérieuse » chez Jouanna (voir sa note 2 de la p. 236).
- οἱ μῆροί ... αἱ κνήμαι : Mann s'écarte fort du texte grec en traduisant « the upper and lower parts of the legs ». Jouanna traduit plus correctement : « les bras... les cuisses ».
- X, 4 ὁ πλεύμων : Jouanna traduit par le poumon. Mann a tort de traduire par un pluriel (lungs).
- 237 5 ἰχώρ : cf. *supra* IX, 3.
- XI, 3 τὸ μοχθέον est rendu par « the problem » par Mann, par « la partie souffrante » par Jouanna.
- XI, 5 human bodies : le texte grec ne comporte pas d'adjectif. La remarque est à généraliser pour la suite du texte.
- 239 7 as I was saying : il s'agit d'une addition de Mann.
- 240 XII, 1 τῶν ἐμπύων est traduit par « empyèmes » par Jouanna (voyez sa note 1 de la p. 240), par abcèses par Mann.
- XII, 4 « For example » n'est pas dans le texte grec.

J'apprécie les qualités de la traduction de Mann, en regrettant toutefois qu'elle a une tendance à trop vite expliciter ce que l'auteur de l'*Art* n'exprime pas de façon aussi explicite. Mann rappelle aussi que Vegetti est d'avis que le *de Arte* « is thoroughly "Coan" and thus "Hippocratic" ». Vegetti montre que le petit traité a des

affinités avec trois traités hippocratiques : *VM*, *Acut.* et *Prog.* Mann conclut alors par ces mots : « All in all, there is some basis for endorsing, with qualification, Vegetti's view that *de Arte* bears a sort of family resemblance to these "Coan" treatises ». De son côté, Elisabeth Craik a découvert des affinités entre le *de Arte* et les traités *Loc. Hom.* et *Gland.* Mann, de son côté, estime que le *de Arte* est parfois proche du traité du *Régime* et de celui de l'*Aliment*. Il constate que le *Régime* et le *de Arte* témoignent de leur affinité dès leurs *prooimia* respectifs. Mais, ajoute-t-il, ce qui caractérise le *de Arte*, c'est le manque presque complet d'innovation ou d'originalité médicale et il conclut la section 4 en prétendant que le *de Arte* se révèle comme plus rhétorique que médical. La section 5 commence par l'affirmation suivante : « Même dans l'Antiquité, le *de Arte* ne semble pas avoir été apprécié pour son contenu médical ». Il était connu par Érotien et par Galien. Galien le cite dans son *Glossaire* où l'on trouve notamment le mot *κακαγγελίη* (1. 2). Cf. Kühn 19, 107, 8. Le *de Arte* est cité aussi dans deux œuvres pseudo-galéniques : *Introductio sive medicus* et la *Def. Med.* Ces deux œuvres se rapportent à la définition de la médecine donnée en 3. 2. Mann rappelle que Jouanna a daté le traité du v^e siècle en notant notamment l'absence des adjectifs en *-ώδης* et en *-ικός* qui ont tendance à se multiplier dans la prose médicale du iv^e siècle. Mann n'étudie pas la tradition du texte mais il renvoie à l'ouvrage de Jouanna (p. 192-211). Il se contente d'écrire que le *de Arte* a deux voies de transmission : *Marcianus gr.* 269 (= M) et *Parisinus gr.* 253 (= A) et il précise que son principal opposant est Protagoras. Mann conclut que le *de Arte* a été composé par un sophiste ; il cite comme auteurs potentiels : Hippias d'Élis et Antiphon mais il achève l'*Introduction* en évoquant « our anonymous author ». Le *Commentaire* est extrêmement long ; il va de la page 65 à la page 253. Il m'est impossible d'en rendre compte en quelques lignes. Je signale que le commentaire est fait chapitre après chapitre, paragraphe après paragraphe, ligne après ligne et parfois mot après mot. Par exemple, le commentaire du c. 1 comprend 17 pages (p. 65-81) ; et pourtant Mann semble oublier la fréquence d'un terme important : *φύσις* qu'on rencontre dès le premier c. 1, 2 et qui est attesté 11 fois dans l'ensemble du traité : c'est là une caractéristique des traités de Cos (cf. mon étude *Liste de fréquence de φύσις et classement des œuvres hippocratiques*, dans *Le normal et le pathologique dans la Collection hippocratique*, Nice, 2002, tome I, p. 45-54 et surtout p. 47, 48, 52). La question de l'auteur a été posée des dizaines de fois : est-ce un médecin ou bien un sophiste ? Je crois qu'il faut faire confiance à l'auteur qui, aux c. 1 et 9, fait entendre qu'il n'est compétent qu'en médecine qui est une *τέχνη*. Le *de Arte* est un discours médical (le mot *λόγος* est employé 18 fois, parfois avec le sens de discours) adressé à un large public par un médecin qui allie à son savoir professionnel une culture philosophique et rhétorique. L'ouvrage de Joel E. Mann s'achève par une bibliographie assez complète mais je souligne deux erreurs : l'édition du *Régime des maladies aiguës...* parue dans la CUF n'est pas l'œuvre de Jacques Jouanna mais de Robert Joly ; quant à l'édition du *Régime* dans le *CMG* de Berlin, elle est bien de Robert Joly, mais avec ma collaboration ; la deuxième édition parue en 2003 est de ma seule responsabilité (elle est ignorée de l'auteur américain). Si ce livre est pourvu d'un *General Index* et d'un *Index Locorum*, il lui manque un *index verborum* ; le lecteur trouvera ce dernier aux pages 271-280 de l'édition de Jacques Jouanna (Paris, 1988) envers qui le livre de Mann a contracté une grande dette.

Simon BYL